



**COMPTE RENDU
DU COMITE HYGIENE SECURITE
ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE - EXCEPTIONNEL
(CHSCT)
DU JEUDI 6 JANVIER 2022**

Le CHSCT était présidé par Monsieur Pascal BERNARD - Directeur des ressources humaines, assisté de Madame Cécile FAVAREL-GARRIGUE - Sous-directrice DFAS, le Docteur Williams JOSSE – Chef de département (DRH), Madame Reine NDJAKOMO-ZE – conseillère de prévention et Monsieur Jean-Marc SIRY (HFDS).

Un point unique était à l'ordre du jour :

Application opérationnelle des mesures rendues nécessaires par l'évolution de la situation sanitaire :

En début de séance le DRH nous fait savoir qu'il faut renforcer le télétravail. En rappel à la note de service du 30 décembre 2021 de la secrétaire générale adjointe Madame Nicole DA COSTA, Il nous informe qu'à compter du 3 janvier 2022 et pendant trois semaines 3 jours minimum de télétravail sont obligatoires. Il doit être étendu à 4 jours si les missions le permettent. Bien qu'il soit préférable de conserver une vie sociale avec un jour de présentiel, 5 jours de télétravail peuvent être accordés pour ces trois semaines si l'agent le désire et si ça ne nuit pas au service. Le virus omicron est d'une forte transmission et notamment en Ile de France. Il est nécessaire que chacun prenne les précautions nécessaires en évitant le plus possible les transports en commun. Une attention particulière doit être apportée pour les agents en bureaux partagés. Il est indispensable que les agents ne se retrouvent pas dans la même pièce le même jour. Il faut veiller à une répartition des jours de travail la plus étalée possible et faciliter les horaires d'arrivée et de départ.

La médecine de prévention a renforcé son équipe avec 2 infirmières supplémentaires pour assurer la vaccination (premières injections ou rappels). Chacun a la possibilité de s'inscrire auprès de la médecine de prévention pour la vaccination. Les vaccins sont Moderna et Pfizer. Il est réfléchi à un marché pour des autotests qui seraient à distribuer à toutes les directions.

Les réunions doivent se tenir impérativement en visio ou audioconférence. Dans le cas où les réunions en présentiel seraient indispensables les gestes barrières sont toujours de mise avec une distance d'une chaise sur deux et port du masque. Il est rappelé que les réunions en présentiel ne peuvent être qu'exceptionnelles.

Afin d'assurer une bonne aération et ventilation dans les lieux clos des capteurs de CO2 ont été installés notamment dans les salles de Mirabeau et Montparnasse. L'aération sur le site

de Duquesne peut se faire par l'ouverture des fenêtres. Il est rappelé qu'une aération de 10 minutes toutes les heures est indispensable.

Des contrôles du CO2 sont faits régulièrement. Les capteurs sont visuels avec des couleurs indicatives : Vert l'aération est bonne, si c'est jaune ou rouge le taux de CO2 est maximal, la réunion ne peut pas avoir lieu dans la salle. Une notice explicative est affichée près de chaque capteur.

La CGT informe que des capteurs du site de Mirabeau sont mal positionnés. L'installation a été facilitée en les mettant à proximité des prises murales. De ce fait certains se trouvent derrière une colonne ou derrière une armoire et n'a aucune efficacité. L'installation doit être faite au centre de la pièce.

Madame Cécile FAVAREL-GARRIGUES prend note et va s'assurer d'une meilleure installation.

La CGT informe d'un problème survenu sur le site de Mirabeau en décembre suite à un problème d'aération. Tous les agents qui se trouvaient sur le site ont dû quitter les locaux pendant plusieurs jours. Nous demandons de pouvoir obtenir le rapport d'analyse.

Madame Cécile FAVAREL-GARRIGUES répond positivement à notre demande.

À la demande de la CGT le DRH nous confirme que les agents qui en ont besoin pourront demander d'être en ASA (autorisation spéciale d'absence) par exemple lors de la fermeture d'une classe pour cause de COVID.

La CGT demande la possibilité de distribuer aux agents qui le désirent des masques FFP2 qui sont beaucoup plus protecteurs. Monsieur Williams Josse nos informe que les masques FFP2 sont destinés uniquement au personnel médical. Actuellement les masques disponibles auprès des BRHAGS sont en tissu et de type 1. Il n'y a plus actuellement de distribution de masques chirurgicaux.

Le prochain CHSCT aura lieu le 20 Janvier 2022.

Vos représentants CGT au CHSCT :

Annie Batrel – permanence CGT
Christophe Chalvet – DNUM
Hervé Droal – permanence CGT
Julie Nardin - DGT